



CYBASSUR

L'expertise en assurance cyber-risques

Offre Cybassur Clients

Cybassur est LA solution pour couvrir les cyber-risques, mettre en place les actions nécessaires pour limiter les impacts sur votre activité et indemniser les lésés.

Les cyber-risques sont une réalité incontournable, au cœur des préoccupations de vos entreprises.

Vous exploitez des données à caractère confidentiel ou personnel, vous utilisez des réseaux et supports informatiques pour échanger et conserver ces données. **Malware, Rançonnement, Hacking, Fishing, Fraude informatique, Fraude téléphonique, Interruption de services, Faille de sécurité interne et prestataire d'externalisation, Virus, Vol de données, Erreur humaine, Défaillance d'un prestataire, Perte d'informations confidentielles, Piratage informatique, Vol de matériel informatique, Erreur commise par un salarié...** sont autant de risques que vous courez chaque jour et que vos assurances traditionnelles ne garantissent pas.

Sophie Monestier – Cybassur

10, Cours Saint Luc 3600 Châteauroux

Tél : 02 54 22 16 20 – Mail : smonestier@cybassur.fr

Orias : N° 07000902

www.cybassur.fr

L'offre Cybassur pour les entreprises avec un CA < 10 M€

Choix de souscription	pour une garantie de	50 000 € = prime de	198 € TTC / an
	pour une garantie de	100 000 € = prime de	347 € TTC / an
	pour une garantie de	250 000 € = prime de	495 € TTC / an
	pour une garantie de	500 000 € = prime de	743 € TTC / an

L'offre Cybassur pour les entreprises avec un CA > 10 M€

Etude sur mesure. Devis sur simple demande par mail en précisant : Nom de l'entreprise, Adresse, Représentant légal, SIREN, NAF, Date de début d'activités et Effectifs, Téléphone et Mail.

Les garanties du contrat Cybassur

Gérer les crises 24h/24 7j/7

- Mesures d'urgence
- Conseils juridiques
- Frais d'expert informatique
- Atteinte à la réputation
- Restauration des données
- Frais de notification (Alerte RGPD – notification sous 72h)
- Frais de monitoring et surveillance
- Honoraires d'expert d'assuré
- Autres frais et dépenses

Financer vos dommages

- Frais supplémentaires d'exploitation
- Enquête d'une autorité administrative
- Sanction pécuniaire prononcée par autorité administrative
- Cyber extorsion
- Pertes d'exploitation
- Frais supplémentaires d'exploitation
- Garantie fraude téléphonique
- Garantie fraude informatique

Indemniser les lésés

- Atteintes aux données
- Atteinte à la sécurité du système informatique
- Manquement à l'obligation de notification
- Sous-traitant
- Média
- Frais d'atténuation du risque

Pour souscrire

Il vous suffit de renvoyer le bulletin d'adhésion, accompagné d'un RIB.

SANS audit ni questionnaire

Garantie immédiate à réception des documents.